

*Copie de la réquisition donnée aux commissaires nommés par le conseil-général de la commune, pour faire les visites domiciliaires.*

« Nous, maire et officiers municipaux de la ville de Lyon, requérons les différents commandants, officiers et sous-officiers de la garde nationale qui seront requis par les porteurs de la présente, commissaires dénommés par le conseil-général de la commune, pour faire la visite domiciliaire, à la forme de la loi, et leur prêter assistance. La garde nationale se tiendra toujours dans l'extérieur du domicile des citoyens, à moins que quelques actes de violence n'exigent son secours.

« Donné en la maison-commune, ensuite de la délibération du conseil-général de la commune, à Lyon, le cinq février mil sept cent quatre-vingt-treize. »

Lecture faite de cette lettre, et d'après les nouvelles assurances données par les deux officiers municipaux ;

Oùï le procureur-général-syndic en ses conclusions ;

Il a été arrêté de faire une adresse aux citoyens de la ville de Lyon, qui puisse les rassurer sur les différentes mesures que la tranquillité publique a paru exiger.

Suit la teneur de l'adresse telle qu'elle a été adoptée par le Directoire :

« Citoyens,

« Des complots s'ourdissent dans les ténèbres contre la sûreté publique ; des mouvements sourds se précipitent, les agitations se succèdent, les inquiétudes s'augmentent, une commotion dangereuse se prépare ; des ennemis conspirateurs attentent à votre repos.

« Que l'œil de la vigilance soit attentif. Veillez, citoyens, au salut de votre cité ; percez l'obscurité des projets qui se trament contre votre tranquillité ; vos mandataires veilleront aussi ; placés au poste que votre confiance leur a assigné, ils ne trahiront point vos intérêts ni votre espoir ; soutenus de votre courage, de votre fermeté, de votre respect pour la loi et les autorités constituées, ils n'ambitionnent que de vous voir ralliés autour d'elles, de partager vos dangers et d'affermir le gouvernement républicain par la paix et le bonheur de leurs concitoyens. Au nom de l'union et de la fraternité, ils vous invitent à rester dans le calme ; surveillez les malveillants, les agitateurs ; déconcertez leurs mesures en les dénonçant à vos magistrats ; et gardez-vous surtout de croire que, si vous les avez choisis pour défendre vos intérêts, s'ils ont eu votre confiance, ils soient indignes de votre choix, et qu'ils puissent trahir leurs promesses et leurs engagements. »

A trois heures après midi, le Directoire considérant que l'état actuel de